

**MOTION N° 64/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 09 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, Mme GOMEZ, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUI, M. MENIRI, Mme TIZNITI - Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, Mme DIALLO, M. OLIVIER, Mme NAZEF, M. BUISINE, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MILLET, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST

Excusés et ont donné procuration : M. BOURÉ à Mme EL MANANI, M. FLORIN à M. POËSSEL, M. RUBANY à M. OLIVIER, M. NITOU SAMBA à M. MÉNIRI, Mme BOULET à Mme EL HAJOUI, Mme CETINKAYA à M. BUISINE, Mme LE LEPVRIER à M. LAGEDAMON

Secrétaire de séance : Mme Sofia NAZEF

Objet : **Motion proposée par le groupe Un Nouveau Souffle pour Limay, amendée par la Majorité - Stop génocide à Gaza – Justice pour tous les peuples au Moyen Orient**

Monsieur le Maire expose :

De nombreuses voix s'élèvent actuellement pour exprimer les profondes préoccupations face à l'escalade de la violence au Moyen-Orient depuis le 7 octobre 2023. Les attaques perpétrées ce jour-là, ayant causé la mort de nombreux civils israéliens et la prise d'otages, sont fermement condamnées. En réponse, une intensification des frappes sur Gaza a entraîné une crise humanitaire sans précédent.

Les chiffres récents indiquent que plus de 50 000 personnes ont perdu la vie à Gaza, dont près de 17 000 enfants, tandis que des milliers d'autres souffrent de blessures graves. Ces chiffres, rapportés par des sources locales, pourraient même être sous-estimés, compte tenu de l'effondrement des infrastructures médicales et des difficultés d'accès aux zones touchées.

En parallèle, les violences se sont étendues au Liban et à la Cisjordanie, exacerbant les souffrances des populations civiles et entraînant de nouveaux déplacements massifs. Les rapports internationaux, notamment ceux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, alertent sur les violations graves du droit international humanitaire dans l'ensemble de la région.

Le Conseil municipal est appelé à voter cette Motion pour :

- 1- Un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza, au Liban et en Cisjordanie, pour mettre fin aux pertes humaines, en particulier parmi les civils et les enfants.
- 2- La libération inconditionnelle de tous les otages israéliens détenus depuis le 7 octobre 2023, ainsi que la libération des prisonniers palestiniens, dans le respect des droits humains.

- 3- Un accès humanitaire urgent et sans entrave à Gaza et aux zones affectées au Liban, pour permettre l'approvisionnement en nourriture, eau, médicaments et carburants, afin de prévenir une crise encore plus grave.
- 4- Le respect strict du droit international humanitaire par toutes les parties, en évitant les attaques indiscriminées et disproportionnées contre les civils, et en assurant la protection des infrastructures civiles essentielles.
- 5- Un soutien à une solution politique durable, qui garantisse la sécurité, la dignité et les droits de tous les peuples de la région, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.
- 6- L'engagement des autorités françaises et européennes à prendre des mesures diplomatiques fermes pour exiger le respect des droits humains, tout en soutenant des mécanismes internationaux de justice pour enquêter sur les crimes commis.
- 7- L'engagement de l'État Français contre la décision du parlement israélien d'interdire l'UNRWA à mener ses actions notamment à Jérusalem Est où des milliers de réfugiés palestiniens, dont la population du camp de SHU'FAT, subissent des répercussions majeures de nature à menacer leur existence.
- 8- L'application de la décision des juges du TPI par l'arrestation de Benyamin NATANYAHU et de Yoav GALLANT en cas d'entrée sur le territoire Français

Le vote de cette Motion permet de réaffirmer notre attachement aux principes universels de paix, de justice et de protection des droits humains. La gravité de la situation, notamment la mort de milliers d'enfants à Gaza et les souffrances des populations civiles, exige une réponse urgente et coordonnée de la communauté internationale.

Nous appelons à mettre fin à ces cycles de violence et à œuvrer pour un avenir de paix et de coexistence dans la région."

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 28 voix pour, 5 conseillers municipaux ne participent pas au vote (NPPV) (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. LAGEDAMON, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER)

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Djamel NEDJAR

La présente motion peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le 16/12/2024

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Motion proposée par le groupe Un Nouveau Souffle pour Limay, amendée par la Majorité - Stop génocide à Gaza - Justice pour tous les peuples au Moyen Orient

Date de transmission de l'acte : 16/12/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 16/12/2024

Numéro de l'acte : Motion-64-2024 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20241209-Motion-64-2024-DE

Date de décision : 09/12/2024

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats